

# AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DE AP)



## Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture est un diplôme de niveau 4.

## Durée de la formation :

11 à 13 mois.  
(Allègement possible selon référentiel)

## Pré-requis :

Être âgé de 17 ans minimum à la date d'entrée en formation.  
Disposer d'un employeur.

## LA FORMATION

### Contenu :

- La formation se répartit en 10 modules de formation :
  - > **MF1** : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale + Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale.
  - > **MF2** : Repérage et prévention des situations à risque.
  - > **MF3** : Evaluation de l'état clinique d'une personne.
  - > **MF4** : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
  - > **MF5** : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.
  - > **MF6** : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.
  - > **MF7** : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.
  - > **MF8** : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
  - > **MF9** : Traitement des informations.
  - > **MF10** : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

### Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

### Validations et certifications :

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture, chaque module de formation doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20. La validation de la formation est basée sur un système d'évaluation continue. Une première session d'épreuve d'évaluation est organisée suivie d'une seconde dite de rattrapage pour les candidats n'ayant pas validé la première.

## LE MÉTIER

L'Auxiliaire de Puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'Auxiliaire de Puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicaps, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'Auxiliaire de Puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médicosociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et de dépistage.

## OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et du soin.
- Répondre de manière fiable au bien-être, au confort et à la sécurité des enfants.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

L'Auxiliaire de Puériculture peut exercer dans différentes structures, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social ou en établissement (maternité, services hospitaliers de pédiatrie, néonatalogie, pédopsychiatrie, Centre Protection Maternelle et infantile (PMI), pouponnières, CMPP, crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance, etc..).

L'obtention du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture peut-être une passerelle pour continuer vers d'autres diplômes tels que le Diplôme d'État Infirmier, Secrétaire Médicale, Aide-Soignant..

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

## L'APPRENTISSAGE

### PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

### OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

### DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

### RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat\*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(\*À minima, à titre indicatif uniquement)

### TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

### LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

### ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

## MODALITÉS D'ACCÈS

### 3 étapes à suivre

#### 01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : [www.cfapss-normandie.com](http://www.cfapss-normandie.com) (tout au long de l'année)

#### 02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).  
Selon la formation, nous contacter.

#### 03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLOME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)

## CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO  
12 Rue Ferdinand Buisson  
14280 SAINT CONTEST  
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe  
76100 ROUEN

[www.cfapss-normandie.com](http://www.cfapss-normandie.com)